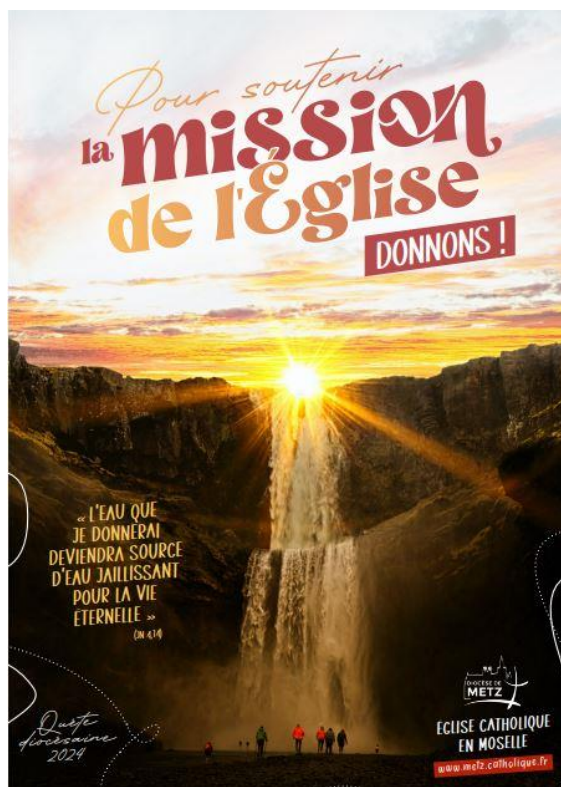


Quête diocésaine 2024

Pour soutenir la mission de l'Église, donnons !



Ce dimanche 4 février 2024, à travers sa campagne de la Quête diocésaine, le diocèse de Metz lance, auprès des fidèles donateurs, sa campagne annuelle de collecte pour les besoins de l'Église catholique.

Cette quête vise à financer les actions pastorales engagées par l'évêque et ses collaborateurs à l'échelon diocésain. Elle est indispensable au bon fonctionnement de la vie diocésaine et permet de financer certaines activités (bibliothèque, RCF Jerico Moselle, Institut Saint-Nicolas) et de porter des projets diocésains (Centre missionnaire à Saint-Avold, grandes célébrations diocésaines, visites pastorales de l'évêque).

Contact presse :

Service de la communication

Tél. 03 87 74 09 10 – communication@catholique-metz.fr

La campagne de la Quête diocésaine 2024

La Quête diocésaine est une campagne annuelle auprès des fidèles donateurs catholiques du diocèse de Metz. Elle sera lancée officiellement dans les paroisses du diocèse de Metz le dimanche 4 février 2024. Cette année, le souhait de développer le don en ligne et une campagne par voie numérique est affirmé, pour des questions de rationalisation des coûts, mais aussi dans un souci écologique.

Quelques chiffres :

Collecte 2023 : 366 000 €.

Coût de la campagne 2023 : 21 360 €.

1 957 donateurs particuliers, 18 congrégations et 4 entreprises, ainsi que 600 conseils de fabrique.

60 500 dépliantés réalisés pour la campagne 2024.

1 200 affiches.

Le thème

Cette année, le thème de la campagne est « *Pour soutenir la mission de l'Église, donnons !* », associé à un visuel d'une grande cascade d'eau vive, qui signifie le don de Dieu offert généreusement... Une phrase de l'Écriture l'accompagne : « *l'eau que je donnerai deviendra source de vie jaillissant pour la vie éternelle* ». Cette promesse de vie est le cœur du message que l'Église peut apporter au monde aujourd'hui. Et cela ne peut se faire sans la participation de chacun comme disciple missionnaire, mais aussi par les dons qui permettent à l'Église d'agir concrètement au quotidien. Aussi, c'est un appel à la responsabilité qui est lancé à tous les croyants à l'occasion de cette campagne annuelle.

À quoi servent les dons ?

La Quête diocésaine est la ressource principale du diocèse pour financer le fonctionnement des instances diocésaines. Celle-ci permet d'assumer des charges de fonctionnement des lieux diocésains, de subventionner des lieux au service du public (bibliothèque diocésaine, RCF Jerico Moselle, cantine du Grand séminaire), de subvenir aux frais de formation des laïcs en mission et des prêtres, de soutenir les aumôneries (prisons, migrants, monde ouvrier) et de permettre de supporter les charges des grandes manifestations diocésaines (ordination, messe chrismale, rassemblements divers etc.).

Le message de Mgr Philippe Ballot, 104^e évêque de Metz

L'EAU QUE JE DONNERAI DEVIENDRA SOURCE D'EAU JAILLISSANT POUR LA VIE ÉTERNELLE !

Chers amis,

Voilà un peu plus d'un an que je suis en Moselle pour marcher avec vous à la suite du Christ. Je continue de découvrir le diocèse et vis de belles rencontres, tout en traversant avec vous les crises internationales qui nous touchent. Grâce à la solidarité de tous, notre Église en Moselle continue à accueillir de nouveaux baptisés et confirmés. Ainsi répondons-nous à l'appel d'être celles et ceux qui, à la suite du Christ, accueillent au plus profond d'eux-mêmes l'eau jaillissant pour la vie éternelle et la partagent à d'autres.

Cette mission de l'Église exige, vous le savez, des moyens humains et financiers. Que soient remerciés tous ceux qui fidèlement participent à la quête diocésaine permettant le bon fonctionnement du diocèse, ce qui implique des dépenses pour accompagner tous les projets pastoraux diocésains.

Grâce à vos dons, nous pouvons assumer les charges liées au fonctionnement, aux formations, aux déplacements, à l'entretien de l'immobilier et aux multiples dépenses qui permettent à l'Église en Moselle d'assurer sa mission. Dans le contexte actuel, nous sommes aussi attentifs à vivre une réelle sobriété.

L'ensemble des donateurs forment une grande famille solidaire qui a vocation à s'agrandir. N'hésitez pas les uns et les autres à encourager nos proches à nous rejoindre ! Tous les dons comptent.

Que le Prince de la paix fêté à Noël, qui nous fait passer de la mort à la Vie à Pâques, reste notre espérance et notre avenir !

+ Mgr Philippe Ballot
Évêque de Metz



Comment donner ?

Il existe plusieurs manières de faire un don à la Quête diocésaine :

- **Par chèque** : libellé à l'ordre de la *Mense épiscopale de Metz* à envoyer à :
Évêché de Metz – Quête diocésaine – 15 place Sainte-Glossinde – 57000 Metz.
- **Par carte bancaire** : en faisant un don en ligne sur le site internet du diocèse de Metz : www.catholique-metz.fr rubrique "Soutenir l'Église". Ce mode de paiement est rapide et entièrement sécurisé.
- **Par un prélèvement automatique** : en faisant parvenir votre autorisation de prélèvement accompagnée d'un relevé d'identité bancaire. Ce mode de paiement permet d'échelonner votre aide et peut être stoppé à tout moment.
- **Par virement ponctuel**, sur simple demande auprès de notre service donateurs.

Un don défiscalisé

Chaque don effectué au profit d'une association culturelle bénéficie d'un abattement fiscal. Ainsi, le donateur peut déduire de son impôt sur le revenu, 66 % du montant de son don, dans la limite de 20 % de son revenu imposable.

Par exemple, un don de 100 € revient à 34 € après déduction fiscale de l'impôt sur le revenu.

Contact presse :

Service de la communication
Tél. 03 87 74 09 10 – communication@catholique-metz.fr